Alerte de l’Anses sur Garcinia cambogia

Compte Test - 2025-03-09 20:41:17 - Vu sur pharmacie.ma

L’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses – France) met en garde contre les compléments alimentaires contenant Garcinia cambogia Desr., souvent utilisés pour la perte de poids. Bien que cette plante soit interdite dans les médicaments en France, elle reste autorisée dans les compléments alimentaires. Son usage est associé à des effets indésirables sévères, notamment des atteintes hépatiques aiguës signalées à travers plusieurs systèmes de vigilance en France, en Europe et en Amérique du Nord. L’analyse de l’Anses a recensé divers troubles : hépatites aiguës, pouvant être graves voire mortelles, troubles psychiatriques, atteintes digestives (pancréatites), problèmes cardiaques et rhabdomyolyses (atteintes musculaires sévères). Entre 2009 et mars 2024, 38 signalements ont été enregistrés en France. Ces effets peuvent survenir chez des personnes avec des antécédents médicaux, mais aussi chez des consommateurs ne souffrant d’aucun problème de santé. L’Anses recommande d’éviter ces produits. Garcinia cambogia peut interagir avec plusieurs traitements, notamment les médicaments affectant la fonction hépatique, les antirétroviraux et les antidépresseurs. Les personnes souffrant de diabète, obésité, hypertension ou d’affections hépatiques et psychiatriques sont particulièrement exposées. Depuis 2012, la prescription de médicaments contenant cette plante est interdite en France, en raison de son inefficacité prouvée et des risques pour la santé. En revanche, son utilisation dans les compléments alimentaires reste autorisée. Certaines allégations de santé (contrôle du poids, réduction de la faim, régulation de la glycémie) ont été soumises à l’Efsa (Autorité européenne de sécurité des aliments) mais restent non évaluées, ce qui risque d’induire en erreur les consommateurs. L’acide hydroxycitrique (AHC), composant actif de Garcinia cambogia, est actuellement évalué par l’Efsa. Cette analyse pourrait aboutir à des restrictions voire une interdiction. L’Anses souligne également l’importance d’une harmonisation européenne sur les plantes autorisées dans les compléments alimentaires, leurs usages et les mises en garde nécessaires.